



☎ 07 86 87 47 07

📍 6 Rue de Maindigour
23000 GUERET

✉ udps23@anps.fr



SST - Formation Initiale Sauveteur Secouriste du Travail

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou aux victime(s). Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

La formation continue (MAC SST) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une session de M.A.C. (recyclage) plus fréquente.

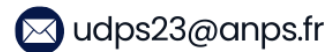
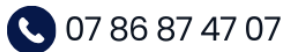
Description / Contenu

La formation est composée de 2 domaines de compétences et 8 séquences de formation :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 - Intervenir face à une situation d'accident du travail :

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise





2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2 – Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Modalités pédagogiques

En présentiel, à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés dans une salle dégagée permettant les exercices pratiques.

Matériel pédagogique :

- Le déroulé pédagogique de l'acteur SST de l'ANPS
 - Le document de référence INRS
 - Le manuel du formateur INRS
 - Le guide des données techniques et conduites à tenir INRS
 - L'annexe du guide des données techniques et conduites à tenir INRS
 - Les grilles de certification INRS
 - Les attestations de fin de formation INRS
 - Paperboard ou autre support / Vidéo projecteur / ordinateur...
 - Plan d'intervention + pictogrammes
 - Plan de prévention + pictogrammes
 - Aide-mémoire SST – ED 4085
 - Matériel de simulation
 - 1 DAE de formation avec accessoires
 - Lot de mannequins avec peaux de visage individuelles et/ou nécessaire de protection buccale
- Mannequin RCP adulte/Enfant/Nourrisson
- Matériel d'entretien et d'hygiène des mannequins + consommables
 - Le nécessaire administratif en fonction de l'association de rattachement

Moyens et supports pédagogiques

Un livret Aide-Mémoire produit par l'INRS est remis à chaque participant, en plus des éléments obligatoires édités par l'INRS, ainsi qu'une mallette de 1ers secours.

Modalités d'évaluation et de suivi

Des évaluations formatives doivent-être effectuées tout le long de la formation.

Les évaluations certificatives doivent-être effectuées à la fin de la formation. Les grilles de certifications de l'INRS doivent-être utilisées.

